

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Baptiste SABATIE, Directeur du Département Transformation et Projet d'Entreprise, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions du Département Transformation et Projet d'Entreprise visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Baptiste SABATIE, Directeur du Département Transformation et Projet d'Entreprise, délégation est donnée à Madame Emmanuelle ALBARIC, Directrice adjointe du Programme de construction du siège de l'AFD et d'une Cité du Développement Durable, ou Monsieur Jean-Christophe PECRESSE, Directeur du Programme de construction du siège de l'AFD et d'une Cité du Développement Durable, pour signer l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions du Département Transformation et Projet d'Entreprise visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié dans le seul périmètre du Programme de construction du siège de l'AFD et d'une Cité du Développement Durable.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 15 avril 2022
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX